



L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme

MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 9/12/2022

Présent-es : **Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES ,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON
Christophe Baumgarten à Catherine MOULIN
Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/76 : Éclairage public, mise en place d'une diminution de la plage horaire nocturne d'éclairage public.

Au vu des annonces actuelles concernant la flambée du coût de l'énergie, en particulier le coût de l'électricité pour lequel, la commune se trouve dans le flou le plus total, Madame la maire propose au conseil municipal d'essayer d'anticiper et réduire au maximum une situation éventuelle de dérapage budgétaire en 2023. Il s'agit de réduire la plage horaire nocturne d'allumage de l'éclairage public dans le bourg et les villages. Après discussion entre les conseillers et conseillères, il est proposé de :

Dans le Bourg :

- Situation actuelle : extinction de 24h00 à 5h00

- **En 2023** : extinction de l'éclairage public de 22h00 à 6h00 le lundi (pendant la période hivernale pour que la montée des lycéens dans le transport scolaire sur la place de la fontaine soit sécurisée) et 7h00 les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches.

Dans les villages :

- Situation actuelle : extinction de 23h00 à 6h00

- **En 2023** : extinction de 22h00 à 7h00

Il est également proposé d'installer une horloge pour que les éclairages de l'école s'éteignent de 19h00 à 8h00.

À Faux la Montagne, le 13/12/2022

La Maire
C MOULIN

